

FINANCES PUBLIQUES

BUDGET MUNICIPAL 2022

Donnons-nous les moyens de maintenir nos services

Après avoir réalisé un recensement des besoins et évalué les investissements nécessaires, la Municipalité doit investir chaque année plus d'1 200 000 € (voir ci-dessous pour 2022) or elle ne dispose aujourd'hui que de 600 000 € de capacité d'autofinancement (200 000 € CAF nette, 200 000 € de subventions et 200 000 € de recettes foncières).

Quelles solutions choisir ?

La commune doit continuer à entretenir la voirie et les trottoirs, répondre au besoin de sécurité, entretenir et isoler les bâtiments publics pour réduire la consommation d'énergie, aménager des pistes cyclables, soutenir les associations et assurer le quotidien des services essentiels aux habitants.

Pour cela, elle a fait le choix d'augmenter la part communale de la taxe foncière, passant le taux de 39,04% à 49,97%. **41,77 %**



POURQUOI AUGMENTER LES RECETTES ?

Depuis 2019, la Municipalité s'efforce de diminuer ses dépenses, en ne remplaçant pas systématiquement le personnel, en travaillant aux côtés des agents pour optimiser les coûts de chaque projet, malheureusement cela ne suffit pas.

Avec les dépenses inhérentes à la crise sanitaire, la hausse des fluides et des énergies et la nécessaire rénovation du patrimoine public fortement dégradé, la faute à plusieurs années de sous-investissement, aujourd'hui la Municipalité ne peut plus faire face à toutes ses dépenses de fonctionnement toute seule, c'est pourquoi elle a fait le choix d'augmenter la taxe foncière comme de nombreuses villes en 2022. Concrètement, cela représente une hausse entre 100 et 200 euros par an pour les ménages en fonction de leurs revenus.

Il faut tenir compte de la taxe d'habitation déjà supprimée pour 80% des propriétaires et supprimée totalement d'ici 2023.

Le saviez-vous ?

A Naintré, la fiscalité directe par habitant est de 415 €, alors que la moyenne nationale pour les communes de la même strate est de 526 €. (Statistique nationale).

"Personne n'est content d'augmenter les impôts, mais nous n'avons pas d'autre possibilité pour maintenir notre capacité d'investissement, en faveur de l'entretien et de la maintenance des structures d'accueil, des espaces publics, de la voirie, des travaux nécessaires à l'économie d'énergie...", assume Christian Michaud, maire de Naintré.

Investissement pour l'école Anne Frank
Coût estimatif : 306 640 €

INVESTISSEMENTS 2022

MONTANT PRÉVISIONNEL : ~~1 204 356 €~~ **787 128 €**

Pour continuer à entretenir certaines structures publiques vieillissantes, la voirie dégradée et permettre d'assurer la sécuritié routière des usagers, la Commune a besoin d'investir **1 204 356 €** cette année.

Deux priorités pour l'investissement en 2022 :

- la rénovation et d'entretien des bâtiments publics nécessaires pour **521 970 €**
- et la réfection des rues laissées sans entretien depuis des années pour **436 500 €**. Reportée en 2023

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS :

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : 521 970 €

- L'école Anne Frank :
 - couloirs polycarbonate
 - réfection 1^{ère} partie de la toiture
 - travaux d'études
- L'école Joliot-Curie : rénovation des menuiseries

- L'ALSH : rénovation d'un vélux
- La cuisine centrale : remplacement d'une porte automatique et d'un skydôme
- Le Multi-accueil et le Relais Petite-Enfance : rénovation et extension pour améliorer l'accueil du public et les conditions de travail des professionnels
- Le bâtiment occupé par Audacia : remplacement des VMC

ECLAIRAGE PUBLIC : 46 466 €

TRAVAUX DE VOIRIE : 436 500 € 79 272 €

Mise en place d'un plan sécurité routière et d'un plan trottoirs pour assurer la sécurité des usagers.

Report en 2023 de la réfection des rues (Anatole Laurette, de la Roussinière, de Bergeste, de Maison Vieille, de l'Eperon, des Couteliers, Olivier Merle et de la Grotte).

ACHAT DE MATÉRIEL : 78 300 €

URBANISME ET FONCIER : 106 000 € 46 000 €

AMÉNAGEMENT DE TRI SÉLECTIF : 15 120 €

BUDGET COMMUNAL PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2022

Montant : ~~8 662 214 €~~ **8 244 986 €**

(Voté lors du conseil municipal du 29 mars 2022)

